

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/10/2024

Référence
044-2024

Adhésion au CPTS Menez Are (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé des Monts d'Arrée) pour l'année 2024

Objet de la délibération		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	12

Date de la convocation
02/10/2024

Date d'affichage
02/10/2024

A la majorité
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DU FINISTERE
Le : 15/10/2024

Et

Publication ou notification du :

L' an 2024, le 07 octobre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Maison des Services et des Associations sous la présidence de Monsieur LE GUILLOU Grégory, Maire de la commune.

Présents : Mmes : BORONKAI Katalin, CHARBUILLET Stéphanie, LABEYRIE Annick, REDON Christiane, MM : COZIEN Arnaud, DANIEL Christophe, DIRAISON Fabien, DUBOS Jean-Jacques, LE GUILLOU Grégory, PLASSART Adrien.

Absents excusés : Mme BOURNIGAL Virginie (arrivée à 19h05) donne procuration à Mme BORONKAI Katalin ; CADIOU Élodie, CALON Myriam, LE FOLL Méline, LE MOIGNE Nicolas donne procuration à M. LE GUILLOU Grégory.

A été nommé(e) secrétaire : DUBOS Jean-Jacques

Objet de la délibération : Adhésion au CPTS Menez Are (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé des Monts d'Arrée) pour l'année 2024

Rapporteur : Monsieur Arnaud COZIEN, 3^{ème} adjoint au maire

Monsieur Cozien explique aux membres du conseil que le CPTS Menez Are (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé des Monts d'Arrée) est une association Loi 1901 qui a pour but de regrouper tous les professionnels de santé : médecins, infirmiers, kinés, etc...

Son objectif est de faciliter l'accès aux soins, d'améliorer la qualité de la prise en charge des patients et de promouvoir la prévention.

C'est un groupement de professionnels de la santé présents sur un territoire qui couvre l'ensemble des Monts d'Arrée. 47 communes seraient concernées.

Le but premier de ce groupement est de palier aux déserts médicaux en essayant d'attirer des professionnels de la santé dans des endroits qui en sont dépourvus.

Nous vous proposons d'adhérer à cette association en tant que membre consultatif. L'association a besoin de l'appui des communes pour mettre en œuvre ses projets.

En 2026, une réforme est prévue qui permettra aux étudiants en médecine d'effectuer leur dernière année de cours en cabinets médicaux avec un tuteur médecin. L'association va proposer de prendre un maximum de médecins stagiaires et ils cherchent l'appui des communes pour trouver des locaux pour ces derniers.

Le tarif annuel de cette adhésion est fixé à 15€.

Après délibération, le Conseil Municipal décide avec 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

1. **D'adhérer** au CPTS Menez Are (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé des Monts d'Arrée) au prix de 15€ annuel ;

Envoyé en préfecture le 16/10/2024

Reçu en préfecture le 16/10/2024

Publié le

ID : 029-212902118-20241015-044_2024-DE

2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir dans cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme :

Le Secrétaire de séance,
Jean-Jacques DUBOS

En mairie, le 15/10/2024
Le Maire,
Grégory LE GUILLOU

